

jugement des administrateurs locaux, alors, à mon sens, la mesure nous procurera plus de maux de tête qu'elle ne fera de bien. En rédigeant les règlements, pourquoi ne pas mettre de côté la norme d'invalidité établie par le médecin et tenir compte du lieu de résidence, alors que les possibilités d'emploi avec une légère invalidité constitueraient le facteur déterminant.

Si l'on ne rédige pas ces règlements avec beaucoup de soin et si l'on ne laisse pas à la commission beaucoup de latitude administrative, je suis d'avis que le projet occasionnera des maux de tête au lieu de faire du bien. Les avantages de la mesure sont excellents. J'ai trouvé le projet épatant lorsque les hauts fonctionnaires l'ont expliqué, car il résout le problème que j'ai exposé en plusieurs circonstances, soit la question du chômage chez les anciens combattants touchant de faibles pensions en raison d'une légère invalidité ou vivant dans des localités où l'embauchage est impossible. C'est, je crois, ce que M. Carter essayait de faire ressortir.

Selon moi, le règlement doit être rédigé avec soin. On devrait en laisser une bonne partie de l'administration aux gens de la localité, qui comprennent réellement les conditions locales.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, il est midi et quarante-cinq et, s'il n'y a pas d'autres questions, je pense que vous aimeriez emporter ces graphiques avec vous afin de les bien examiner et aussi que vous voudrez réfléchir à ce qui a été dit aujourd'hui avant de poursuivre plus avant le débat.

Nous espérons que la législation, actuellement au stade de résolution à la Chambre, sera assez avancée pour qu'on puisse nous la soumettre la semaine prochaine.

La Légion canadienne nous fait savoir que dans une semaine à compter de ce jeudi elle compte paraître devant le Comité pour présenter son exposé, c'est-à-dire le 17.

Il reste une question à régler et elle se rapporte à l'horaire de nos séances. Je constate que plusieurs autres comités se réunissent les mardis et jeudis. Que diriez-vous si nous tenions nos réunions les lundis et jeudis?

Convenu.

Ce point étant résolu, que désirez-vous faire cette semaine? En réalité je doute que nous ayons cette mesure jeudi. Le Comité désire-t-il siéger ce jour-là et continuer le débat et l'examen de cette question?

M. CROLL: Ce serait bien, à mon sens, de lire le compte rendu avant de nous réunir de nouveau. Pour intéressantes qu'elles aient été, il faut du temps pour bien apprécier les déclarations faites.

Le PRÉSIDENT: Si le secrétaire peut faire ce travail assez rapidement pour nous livrer le compte rendu avant jeudi, je dirai que la prochaine réunion aura lieu ce jour-là; autrement, ce sera lundi prochain.

Il y a autre chose. On me dit que le Conseil national espère pouvoir venir le 21, soit le lundi suivant. Si le Comité y consent, j'enverrai une invitation pour ce jour-là.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.